

Fontainebleau



CONSERVATOIRE DE FONTAINEBLEAU

Règlement des études

PREAMBULE

Le Conservatoire de Fontainebleau est un établissement d'enseignement artistique de service public. Créé par le violoncelliste et compositeur Claude Fiévet le 10 octobre 1932, il a pour objectif les formations musicale, vocale, instrumentale, et théâtrale des habitants de Fontainebleau et des territoires environnants.

Ses enseignements ont pour objectifs :

- D'amener l'élève à une pratique autonome,
- D'aiguiser son sens critique,
- De stimuler sa curiosité artistique,
- De développer son oreille musicale,
- D'apprendre à maîtriser sa diction, son élocution, sa mémorisation,
- De gérer le jeu sur scène, en public, qu'il soit théâtral ou musical,
- Et d'amener l'élève à se produire à différentes reprises dans le cadre d'actions culturelles menées par la ville de Fontainebleau dans les murs et hors les murs.

Le Conservatoire est administré par le maire de Fontainebleau, et placé sous l'autorité de la direction. L'organisation et les contenus des études artistiques du Conservatoire de Fontainebleau sont effectués dans le respect des préconisations :

- Du SNOP (Schéma National d'Orientation Pédagogique) de l'enseignement public spécialisé des différentes pratiques artistiques du ministère de la Culture,
- Et du SDEA (Schéma Départemental des Enseignements Artistiques), émis par le conseil départemental de Seine-et-Marne.

Les élèves et leurs parents ou représentants légaux sont tenus de connaître les dispositions du règlement des études et du règlement intérieur du Conservatoire de Fontainebleau qu'ils peuvent se procurer auprès de l'administration de l'établissement, consulter sur les panneaux d'affichage du Conservatoire ou en ligne sur le site internet de la Ville. L'inscription ou la réinscription au Conservatoire implique l'acceptation et le respect de ces deux règlements. Toute demande de dérogation à ces règlements sera étudiée lors d'un rendez-vous avec la direction, en concertation avec l'équipe pédagogique.

SOMMAIRE

Préambule	1
1. S'inscrire au Conservatoire	3
1.1 Les réinscriptions (anciens élèves)	3
1.2 Les inscriptions (nouveaux élèves).....	3
1.3 La période de fonctionnement.....	3
1.4 L'engagement.....	3
2. Apprendre au Conservatoire	4
2.1 Les différents parcours	4
2.2 Les départements et les disciplines enseignées.....	4
2.3 Les études musicales	4
2.4 Les études théâtrales.....	8
2.5 Le double cursus.....	10
2.6 Le parcours du spectateur	10
2.7 Les temps de cours	11
3. Progresser au Conservatoire.....	12
3.1 Les examens en Musique	12
3.2 Les examens en Théâtre	13
3.3 Les partenariats.....	13

1. S'INSCRIRE AU CONSERVATOIRE

Les inscriptions au Conservatoire sont organisées en différents temps, selon que l'on est un ancien ou un nouvel élève. Pour tous, l'inscription implique un engagement pour l'année scolaire, tant dans le suivi des cours que dans la participation aux événements (auditions de classe, concerts, journées portes ouvertes, projets dans et hors les murs).

1.1 LES REINSCRIPTIONS (ANCIENS ELEVES)

Les anciens élèves souhaitant se réinscrire peuvent le faire lors de la période des réinscriptions, en fin d'année scolaire. Ils sont alors prioritaires pour conserver leur place. Passé ce délai, ils ne sont plus prioritaires et risquent, en cas de demande hors délai, d'être mis sur liste d'attente. Toute non-réinscription d'un ancien élève sera considérée comme démission.

1.2 LES INSCRIPTIONS (NOUVEAUX ELEVES)

Les inscriptions des nouveaux élèves ont lieu en fin d'année scolaire, une fois la campagne de réinscriptions des anciens élèves terminée.

Dans la limite des places encore disponibles, les nouveaux élèves peuvent également s'inscrire à tout moment de l'année (pour les non débutants), ou en début d'année scolaire, sur une période s'étalant de début septembre à mi-octobre au plus tard (pour les débutants).

1.3 LA PERIODE DE FONCTIONNEMENT

Le Conservatoire suit le calendrier scolaire de l'Education Nationale, sur 34 semaines.

Les cours ne sont pas dispensés pendant les périodes de congés scolaires.

1.4 L'ENGAGEMENT

La pratique artistique, comme tout apprentissage, implique un investissement personnel régulier au quotidien, avec le matériel adéquat. Les élèves sont donc tenus à un minimum de présence aux cours et d'entraînement personnel à la maison (location ou achat d'instrument, achat de partitions). Des absences non excusées, non justifiables (maladie, contrainte scolaire ou événement familial) ou trop fréquentes, un manque de travail régulier ou un problème comportemental à l'égard du personnel (administratif et pédagogique) peuvent entraîner l'exclusion temporaire ou la radiation de l'élève des effectifs.

Toute inscription au Conservatoire implique donc de s'engager à :

- Arriver à l'heure aux cours, et avoir le matériel nécessaire
- Être discipliné et ne pas gêner le bon déroulement des cours
- Être assidu aux cours
- Travailler régulièrement tout au long de l'année
- Respecter les locaux et l'équipe, tant administrative que pédagogique
- Participer aux différentes manifestations (auditions, concerts, projets divers)

2. APPRENDRE AU CONSERVATOIRE

Différents parcours conviennent en fonction de l'âge, du niveau, et de l'envie de l'élève :

2.1 LES DIFFERENTS PARCOURS

- L'initiation musicale et l'initiation instrumentale : pour les enfants en CP
- Le cursus musique instrument : pour les enfants à partir du CE1
- Le cursus musique voix : pour les jeunes à partir de 15 ans et les adultes
- La filière voix : pour les enfants à partir du CE1
- Le parcours artistique adapté (P2A) : pour les personnes en situation de handicap
- Le parcours artistique personnalisé (PAP) : pour les élèves ayant validé un cycle 2 ou les adultes de niveau intermédiaire
- Le parcours adulte débutant (PAD) : pour les adultes débutants
- Le parcours amateur musicien (PAM) : pour les adultes de niveau confirmé
- Le parcours collectif (PAC) : pour les élèves, jeunes ou adultes, de bon niveau amateur souhaitant s'épanouir uniquement via la pratique collective et le jeu sur scène
- L'initiation théâtrale : pour les enfants à partir de 9 ans
- Le cursus théâtre : pour les jeunes à partir de 15 ans et les adultes
- Le cours théâtre adulte : pour les adultes ne souhaitant pas intégrer un cursus

2.2 LES DEPARTEMENTS ET LES DISCIPLINES ENSEIGNEES

- Département Formation Musicale : Eveil musical, Initiation musicale, Formation musicale et Interventions en milieu scolaire
- Département Polyphoniques : Piano, Harpe, Guitare, Orgue, Percussions
- Département Cordes : Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse
- Département Bois : Flûte traversière, Hautbois, Clarinette, Saxophone
- Département Cuivres : Trompette, Trombone, Cor, Tuba / Euphonium
- Département Musique Ancienne : Clavecin, Flûte à bec, Viole de gambe
- Département Jazz et Musiques Actuelles : Piano jazz, Batterie, Guitare électrique, Guitare basse, Ateliers Jazz et Ateliers Musiques Actuelles
- Département Arts de la Scène : Théâtre, Filière Voix, Chant lyrique

2.3 LES ETUDES MUSICALES

■ INITIATION POUR LES ENFANTS EN CP

- 1 cours hebdomadaire d'initiation musicale
 - o 01h00 / semaine
 - o Eveil au langage musical
 - o Découverte des instruments

- 1 cours hebdomadaire d'initiation instrumentale (optionnel)
 - o 15 minutes / semaine en individuel ou 30 minutes en binôme
 - o Pour les enfants ayant déjà un choix d'instrument défini
 - o Dans la limite des places disponibles, après entretien avec le professeur
- Participation aux projets du Conservatoire, dans et hors les murs
- Pas d'examen de formation musicale
- Examen de formation instrumentale pour valider l'entrée en 1^{er} cycle

▪ LE CURSUS MUSIQUE INSTRUMENT

- A partir du CE1
- Cours complet avec 3 cours obligatoires par semaine :
 - o Formation musicale (organisation de l'apprentissage en cycles)
 - o Formation instrumentale (organisation de l'apprentissage en cycles)
 - o Pratique collective
- Participation aux projets du Conservatoire, dans et hors les murs
- Examen obligatoire

▪ LE CURSUS MUSIQUE VOIX

- A partir de 15 ans, sur audition
- Cours complet avec 3 cours obligatoires par semaine :
 - o Formation musicale (organisation de l'apprentissage en cycles)
 - o Formation vocale (organisation de l'apprentissage en cycles)
 - o Pratique collective
- Participation aux projets du Conservatoire, dans et hors les murs
- Examen obligatoire

▪ LES CYCLES DES CURSUS MUSICAUX

◦ Premier cycle – durée 3 à 5 ans maximum (temps de l'élémentaire)

- 1C1 (1er cycle 1^{ère} année)
Examen : Passage automatique avec appréciation
- 1C2 (1er cycle 2^{ème} année)
Examen : Passage automatique avec appréciation
- 1C3 (1er cycle 3^{ème} année)
Examen : Passage automatique avec appréciation
Possibilité de se présenter à l'examen de fin de cycle si le niveau le permet
- 1C4 (1er cycle 4^{ème} année)
Examen de fin de cycle obligatoire : entrée en 2^{ème} cycle ou passage en 5^{ème} année
- 1C5 (1er cycle 5^{ème} année) optionnel
Année de renforcement des acquis pour représenter l'examen de fin de cycle
Dernière année possible : si l'examen n'est pas validé, le cursus prend fin

◦ Deuxième cycle – durée 3 à 5 ans maximum (temps du collège)

- 2C1 (2ème cycle 1ère année)
Examen : Passage automatique avec appréciation
- 2C2 (2ème cycle 2ème année)
Examen : Passage automatique avec appréciation
- 2C3 (2ème cycle 3ème année)
Examen : Passage automatique avec appréciation
Possibilité de se présenter à l'examen de fin de cycle si le niveau le permet
- 2C4 (2ème cycle 4ème année)
Examen de fin de cycle obligatoire : entrée en 3ème cycle ou passage en 5ème année
- 2C5 (2ème cycle 5ème année) optionnel
Année de renforcement des acquis pour représenter l'examen de fin de cycle
Dernière année possible : si l'examen n'est pas validé, le cursus prend fin

◦ Troisième cycle – durée 2 à 4 ans maximum (temps du lycée)

- 3C1 (3ème cycle 1ère année)
Examen : Passage automatique avec appréciation
- 3C2 (3ème cycle 2ème année)
Examen : Passage automatique avec appréciation
Possibilité de se présenter à l'examen de fin de cycle si le niveau le permet
- 3C3 (3ème cycle 3ème année)
Examen de fin de cycle obligatoire : Obtention du CEM ou passage en 4^{ème} année
- 3C4 (3ème cycle 4ème année) optionnel
Année de renforcement des acquis pour représenter l'examen de fin de cycle
Dernière année possible : si l'examen n'est pas validé, le cursus prend fin

Fin du parcours amateur avec l'obtention du CEM.

Possibilité de continuité dans d'autres parcours (PAC, PAM, PAP) sous réserve de places disponibles.

▪ LES RECOMPENSES PAR CYCLES

- AEM (Attestation d'Etudes Musicales) : Cycle 1 validé
- BEM (Brevet d'Etudes Musicales) : Cycle 2 validé
- CEM (Certificat d'Etudes Musicales) : Cycle 3 validé

▪ LES PRATIQUES COLLECTIVES MUSICALES

Les pratiques collectives sont divisées en 4 grands groupes : les chorales, les orchestres, les ensembles instrumentaux et les ateliers. Le choix de la pratique collective se fait en concertation entre l'élève et l'équipe pédagogique, en fonction du niveau de l'élève, de ses goûts, des places disponibles et de la cohérence avec son parcours.

▪ LA FILIERE VOIX

- A partir du CE1
- En fonction de l'âge :
 - o Pré-Maîtrise (enfants du CE1 au CM1)
 - o Maîtrise (enfants du CM2 à la 4^{ème})
 - o Chœur de Jeunes (enfants de la 3^{ème} à la Terminale)
- Participation aux projets du Conservatoire, dans et hors les murs
- 2 cours par semaine :
 - o Technique vocale
 - o Chœur
- 1 cours de formation musicale optionnel
- Pas d'examen

▪ LE PARCOURS ARTISTIQUE ADAPTE (P2A)

- Pour toute personne en situation de handicap ou ayant besoin d'une adaptation particulière
- Adaptation du parcours avec le référent handicap
- Durée : 1 an renouvelable sur avis de la direction et de l'équipe pédagogique
- Selon les besoins, de 1 à 3 cours par semaine :
 - o Formation instrumentale
 - o Formation musicale
 - o Pratique collective
- Participation aux projets du Conservatoire, dans et hors les murs
- Examen optionnel

▪ LE PARCOURS ARTISTIQUE PERSONNALISE (PAP)

- Pour les élèves :
 - o Ayant validé une fin de cycle 2 ne souhaitant pas suivre le 3^{ème} cycle complet
 - o Adultes amateurs voulant reprendre
 - o Étudiants ayant besoin d'un allègement d'emploi du temps
- Durée : 1 an renouvelable sur avis de la direction et de l'équipe pédagogique
- 2 cours par semaine :
 - o Formation instrumentale
 - o Pratique collective
- Participation aux projets du Conservatoire, dans et hors les murs
- Pas de cours obligatoire de formation musicale
- Pas d'examen

▪ LE PARCOURS ADULTE DEBUTANT (PAD)

- Pour les adultes souhaitant débiter une pratique musicale
- Dans la limite des places disponibles
- Durée : 1 an renouvelable sur avis de la direction et de l'équipe pédagogique, cumul possible de 5 ans maximum
- 3 cours par semaine :
 - o Formation musicale (adulte débutant puis intermédiaire)
 - o Formation instrumentale (adulte débutant puis intermédiaire)
 - o Pratique collective (dès que le niveau le permet)
- Participation aux projets du Conservatoire, dans et hors les murs
- Pas d'examen
- Possibilité de continuité à l'issue du PAD dans un autre parcours si le niveau le permet, sur avis de la direction et de l'équipe pédagogique

▪ LE PARCOURS AMATEUR MUSICIEN (PAM)

- Pour les élèves ayant un bon niveau amateur ou ayant validé le 3^{ème} cycle souhaitant poursuivre leur parcours en s'épanouissant via la pratique amateur
- Accent sur la pratique collective et le jeu sur scène (cours ponctuel d'instrument)
- Participation aux projets du Conservatoire, dans et hors les murs
- Durée : 1 an renouvelable sur avis de la direction et de l'équipe pédagogique
- Pas d'examen

▪ LE PARCOURS COLLECTIF (PAC)

- Inscription en pratique collective seule
- Pour les élèves ne nécessitant plus aucun suivi individuel en formation instrumentale ou vocale, souhaitant s'épanouir uniquement à travers la pratique collective (orchestres, ensembles, musique de chambre, ateliers)
- Participation aux projets du Conservatoire, dans et hors les murs
- Pas d'examen

2.4 LES ETUDES THEATRALES

▪ INITIATION POUR LES ENFANTS

- A partir du CM1
- En fonction de l'âge :
 - o Eveil (pour les enfants en CM1 / CM2)
 - o Initiation (pour les enfants en 6^{ème} / 5^{ème})
 - o Préparatoire (pour les enfants en 4^{ème} / 3^{ème})
- 1 cours d'01h30 / semaine
- Participation aux projets du Conservatoire, dans et hors les murs
- Pas d'examen

▪ LE CURSUS THEATRE

- Pour les adolescents à partir de 15 ans (en 2nde) et les adultes
- Cours complet avec 3 cours obligatoires par semaine :
 - o Pratique théâtrale (organisation de l'apprentissage en cycles)
 - o Pratique vocale
 - o Pratique corporelle
- Participation aux projets du Conservatoire, dans et hors les murs
- Examen obligatoire

▪ LES CYCLES DU CURSUS THEATRAL

◦ Premier cycle – durée 1 à 2 ans

- Examen d'entrée
- Evaluation continue (jury interne)
- Présentation de travaux
- Participation aux projets du Conservatoire, dans et hors les murs

◦ Deuxième cycle – durée 1 à 2 ans

- Examen d'entrée
- Evaluation continue (jury interne)
- Présentation de travaux
- Participation aux projets du Conservatoire, dans et hors les murs

◦ Troisième cycle – durée 1 à 2 ans

- Examen d'entrée
- Evaluation continue (jury interne)
- Présentation de travaux
- Prestation de fin de parcours (jury externe)
- Participation aux projets du Conservatoire, dans et hors les murs

Fin du parcours amateur avec l'obtention du CET

Possibilité de continuité au cours adulte sous réserve de places disponibles

▪ LES RECOMPENSES PAR CYCLES

- AET (Attestation d'Etudes Théâtrales) : Cycle 1 validé
- BET (Brevet d'Etudes Théâtrales) : Cycle 2 validé
- CET (Certificat d'Etudes Théâtrales) : Cycle 3 validé

▪ LE COURS ADULTES

- A partir de 18 ans
- Pour toute personne adulte souhaitant faire du théâtre hors cursus
- 1 cours d'1h30 / semaine
- Durée : 1 an renouvelable sur avis de la direction et de l'équipe pédagogique
- Participation aux projets du Conservatoire, dans et hors les murs
- Pas d'examen

2.5 LE DOUBLE CURSUS

Une inscription en double-cursus implique de nombreuses heures de cours et beaucoup de travail personnel. Néanmoins, à condition d'en respecter les engagements, de pouvoir en assumer l'emploi du temps (sur avis de la direction et de l'équipe pédagogique), les doubles cursus musique / théâtre ou instrument / voix sont possibles. Le double cursus instrumental reste une exception, priorité étant donnée aux « primo » instrumentistes pour obtenir une place. S'il y a des places restantes dans la 2^{ème} discipline souhaitée, les demandes sont étudiées au cas par cas par la direction en concertation avec l'équipe pédagogique.

2.6 LE PARCOURS DU SPECTATEUR

Tout élève inscrit au Conservatoire doit s'intéresser aux représentations du spectacle vivant, car l'apprentissage se fait également en tant que spectateur, que ce soit en allant écouter les autres élèves amateurs dans diverses auditions de classes en interne, ou dans les projets transversaux hors les murs (au Théâtre municipal ou dans d'autres lieux), mais aussi en allant assister à des représentations professionnelles dans le cadre de la programmation du Théâtre municipal (concert, pièce de théâtre, spectacle...)

L'équipe du Conservatoire épaulera ses élèves dans cette démarche, en mettant la plaquette du Théâtre à disposition, en conseillant certains spectacles ayant un intérêt particulier en lien avec leur pratique artistique, en organisant des sorties au Théâtre avec leur professeur lorsque cela sera possible, et en proposant des échanges pédagogiques avec certains des artistes de la programmation dans la mesure du possible.

Chaque élève devra se rendre à au moins 2 spectacles du Théâtre au cours de l'année scolaire. Tout élève n'allant à aucun événement pourra se voir refuser la validation de son examen de fin d'année, ou sa demande de réinscription.

2.7 LES TEMPS DE COURS

LES TEMPS DE COURS HEBDOMADAIRES AU CONSERVATOIRE		
MUSIQUE		
COURS	TEMPS	OBSERVATIONS
FORMATION MUSICALE		
Initiation	01h00	Pour les enfants en CP - Eveil musical avec découverte des instruments au cours de l'année
1C1 à 1C3	01h00	Pour les enfants à partir du CE1
1C4	01h15	
2C1 / 2C2	01h15	
2C3 / 2C4	01h30	
3C	01h30	
JMA (à partir du 2C)	01h00	Spécialisation en Jazz et Musiques actuelles après validation d'un 1er cycle traditionnel
Ados 1 et 2	01h00	Pour les débutants à partir de la 6ème
Adultes 1 et 2	01h00	Pour les débutants à partir de 18 ans
FORMATION INSTRUMENTALE <i>Par défaut pour un cours individuel - Modulable en fonction des spécificités (âge, instrument, besoins, ...)</i>		
Initiation	00h15	Pour les enfants en CP ayant déjà un choix défini d'instrument. 15' seul ou 30' à 2
1C1 / 1C2	00h20	20' seul ou 40' à 2 ou 60' à 3
1C3 / 1C4 / 1C5	00h30	30' seul ou 60' à 2
2C1 à 2C5	00h40	40' seul
3C1 à 3C4	01h00	60' seul
PRATIQUE COLLECTIVE		
Chorale enfant	00h30	Obligatoire pour tous les enfants en début de Cycle 1 instrumental
Chœur adulte	01h30	Ouvert à tout adulte - Débutants acceptés
Orchestre à vents 1C	01h00	Obligatoire dès que le niveau instrumental le permet (généralement < 1C3)
Orchestre à cordes 1C	01h00	Obligatoire dès que le niveau instrumental le permet (généralement < 1C3)
Big Band 2C et 3C	01h15	Accessible aux élèves sur demande
Orchestre à vents 2C	02h00	Obligatoire pour les bois et cuivres n'ayant pas de place au symphonique
Orchestre symphonique 2C et 3C	01h30	Obligatoire pour toutes les cordes et quelques bois et cuivres (solistes)
Ensemble de musique ancienne	01h00	Obligatoire pour les élèves du département MA - Accessible à d'autres élèves sur demande
Atelier lyrique	01h30	Obligatoire pour les élèves de chant lyrique
Ateliers JMA	01h00	Obligatoire pour les élèves du département JMA - Accessible à d'autres élèves sur demande
Ateliers claviers percussions	00h45	Pour les pianistes en 1C3 / 1C4 / 1C5
Ateliers 4 mains et 2 pianos	00h30 à 01h00	Pour les pianistes à partir du 2C - Groupes et créneaux organisés en septembre
Ensemble de harpes	x	Sessions pendant l'année (weekends ou vacances scolaires)
Ensemble de guitares	01h00	Obligatoire dès que le niveau instrumental le permet (généralement < 1C3)
Musique de chambre	00h30 à 01h00	Prioritaire aux élèves en fin de cycle - Groupes et créneaux organisés en septembre
Tambours	01h00	Participation aux cérémonies du 11 novembre et du 8 mai
Fifres	00h45	Participation aux cérémonies du 11 novembre et du 8 mai
FILIERE VOIX		
Pré-Maîtrise (CE1 à CM1)	01h00	Entrée sur audition et entretien avec le professeur
Maîtrise (CM2 à 4ème)	01h30	Entrée sur audition et entretien avec le professeur
Chœur de jeunes (3ème à Terminale)	01h30	Entrée sur audition et entretien avec le professeur
Technique vocale (pour tous)	00h30 à 01h00	Groupes et créneaux organisés en septembre
THEÂTRE		
Eveil (CM1 et CM2)	01h30	Entrée sur audition et entretien avec le professeur
Initiation (6ème et 5ème)	01h30	Entrée sur audition et entretien avec le professeur
Préparatoire (4ème et 3ème)	01h30	Entrée sur audition et entretien avec le professeur
1C (dès 15 ans / 2nde)	02h00	Entrée sur audition et entretien avec le professeur
2C	03h30	Entrée sur audition et entretien avec le professeur
3C	06h00	Entrée sur audition et entretien avec le professeur
Adultes (dès 18 ans)	01h30	Entrée sur audition et entretien avec le professeur
Pratique vocale	01h00	Atelier hebdomadaire avec le professeur de chant pour les 1C, 2C et 3C
Pratique corporelle	03h00	Atelier mensuel en partenariat avec FONACT pour les 1C, 2C et 3C

3. PROGRESSER AU CONSERVATOIRE

Les élèves inscrits dans les parcours hors cursus ne passent pas d'examen (ils sont évalués de manière continue par l'équipe pédagogique en interne), à l'inverse des élèves inscrits en cursus :

3.1 LES EXAMENS EN MUSIQUE

En formation musicale, les élèves en intercycle sont évalués en interne chaque fin d'année, et sont autorisés à passer dans le niveau supérieur si leurs acquis sont suffisants. Le cas échéant, ils sont maintenus dans le même niveau afin de ne pas être perdus et de renforcer leurs acquis. Ils sont évalués avec un jury externe pour les examens de fin de cycle.

La pratique collective est évaluée de manière continue, prenant en compte principalement l'assiduité de l'élève, son investissement (travail personnel), son attitude en cours et sa présence aux événements (auditions, concerts, projets).

En formation instrumentale, les examens ont lieu chaque année.

Les élèves en intercycle bénéficient d'un passage automatique dans l'année supérieure avec appréciation générale, tandis que les élèves en fin de cycle doivent présenter un programme précis démontrant un certain nombre d'acquis pour pouvoir passer dans le cycle supérieur :

- **Fin de 1^{er} cycle** : Programme de 05 à 10 minutes
 - Une œuvre imposée
 - Une épreuve au choix parmi musique de chambre, ou un 2^{ème} morceau de style différent de l'imposé, ou déchiffrage, ou autonomie, ou composition / création de l'élève, ou improvisation

- **Fin de 2^{ème} cycle** : Programme de 10 à 20 minutes
 - Une œuvre imposée
 - Une œuvre au choix, de style différent de l'imposé
 - Une épreuve au choix parmi musique de chambre, ou déchiffrage, ou autonomie, ou composition / création de l'élève, ou improvisation

- **Fin de 3^{ème} cycle** : Programme de 20 à 30 minutes
 - Un programme libre comprenant 3 œuvres de styles différents
 - Une épreuve de musique de chambre obligatoire
 - Une épreuve au choix parmi déchiffrage, ou autonomie, ou traits d'orchestre, ou composition / création de l'élève, ou improvisation

Il sera rappelé à tous les élèves que l'assiduité et la progression dans tout le cycle seront pris en compte lors du passage de fin de cycle, avec notamment une attention particulière aux évaluations et / ou commentaires des professeurs de formation musicale et de pratique collective.

3.2 LES EXAMENS EN THEATRE

Les examens en Théâtre ont lieu à l'entrée du cycle.

Tous les textes présentés doivent être appris par cœur.

- **Entrée en 1^{er} cycle :** Programme de 03 à 05 minutes
 - Un texte au choix de 03 minutes maximum (texte théâtral, scène dialoguée ou monologue, extrait de roman, poème, interview...) au travers duquel le candidat se présente et témoigne de son désir de théâtre,
 - Une autre forme d'expression (chant, danse etc.) de 02 minutes maximum.

- **Entrée en 2^{ème} cycle :** Programme de 5 à 10 minutes
 - Une scène dialoguée du répertoire de 03 minutes maximum,
 - Une seconde proposition, soit préparée par le candidat, soit à l'initiative de l'enseignant, de 03 minutes maximum,
 - Une mise en situation et un entretien

- **Entrée en 3^{ème} cycle :** Programme de 5 à 10 minutes
 - Une scène de théâtre classique de 03 minutes maximum,
 - Une scène de théâtre contemporain de 03 minutes maximum,
 - Une épreuve libre de 03 minutes maximum,
 - Une mise en situation et un entretien

3.3 LES PARTENARIATS

Le Conservatoire de Fontainebleau travaille en lien étroit avec les autres structures culturelles de la ville, ainsi que l'éducation nationale par le biais des dispositifs d'interventions en milieu scolaire.

Il tisse également des liens avec d'autres partenaires divers et variés qui peuvent apporter une plus-value pédagogique pour ses élèves (associations, intervenants extérieurs, master classes,...) ou un complément de l'offre d'enseignement.